



BULLETIN MENSUEL – AVRIL 2026

SUIVI DES DISCUSSIONS LORS DU CAUCUS D'AVRIL 2026

POINTS DISCUTES A L'ORDRE DU JOUR DU CAUCUS DU 13 AVRIL 2026 :

Résolution MRC : Projet visant la mutualisation de services techniques et technologiques, que ce soit par l'entremise d'une entente intermunicipale, d'une déclaration de compétence ou d'une régie intermunicipale (regroupement), dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité.

Le conseil a décidé de ne pas adhérer à ce projet. Une résolution sera rédigée en ce sens et transmis à la MRC.

Route 117 vs Règlement de zonage

Plusieurs projets sont à l'étude concernant certains bâtiments commercial le long de la 117. Le règlement de zonage actuel ne nous permet pas d'accepter des usages industriels, de plus, tous les terrains sont constitués de double zone soit commerciale et résidentiel. La zone commerciale est beaucoup trop petite et ne permet pas de flexibilité d'agrandissement de projet existant. Des propositions de changement règlementaire seront proposés dans les prochains mois.

Bourse à Ste-Agathe Academy

Comme à tous les ans, nous offrirons une bourse de 250 \$ à Ste-Agathe Academy pour soutenir les étudiants.

Création d'un comité pilotage citoyen pour le lac Manitou

Un comité de pilotage sera composé de citoyens dont le rôle sera d'animer un processus menant à la réalisation d'une étude scientifique. Ce comité aura pour mission de définir les paramètres et de recommander au conseil de mandater un consultant spécialisé pour réaliser ladite étude afin d'évaluer les effets du wake surf sur le lac Manitou.

Changement de dates pour les caucus et séances des mois de juin et juillet

La séance ordinaire du conseil de juin sera tenue le 1^{er} juin et la séance ordinaire de juillet sera tenue le 13 juillet à 18h.

Appui au projet Sommet des Laurentides – les élu-e-s s'engagent et participation au Sommet des Laurentides

Éco-Corridors laurentiens est un organisme de bienfaisance qui met en œuvre une stratégie de conservation des milieux naturels et de protection des corridors écologiques dans les Laurentides. Le conseil appuie officiellement le « Sommet des Laurentides » et s'engage à participer activement à la démarche régionale de transition écologique en participant aux sommets prévus en 2026 et 2027, ainsi qu'aux événements sous-régionaux de suivi.

La Municipalité contribuera financièrement à Éco-Corridors Laurentien pour un montant de 250 \$ annuellement.

Autorisation paiement de facture SQ

Le coût pour les services de la sûreté du Québec pour l'année 2026 est de 272 154\$. Les versements seront faits le 30 juin 2026 et le 31 octobre 2026 au montant de 136 0744\$ chaque.

Demande d'amendement au projet de loi 22 afin d'abroger l'article 245.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Le projet de Loi 22, n'abroge par l'article 245.1 de la LAU concernant l'obligation à toute municipalité de transmettre un avis (x2) à chaque propriétaire concerné par un acte qui vise la protection de milieux humides et hydriques. L'obligation de transmettre individuellement des avis à l'ensemble des propriétaires concernés entraîne un fardeau administratif majeur et des coûts importants pour les municipalités.

Résolution d'appui a adopté et envoyé au MAMH (Geneviève Guilbault), au député, à l'Assemblée nationale et à la FQM dans le but d'amender le projet de loi 22 en abrogeant l'article 245.1 de la LAU afin de respecter le consensus établi entre le ministère et ses partenaires municipaux.

Autorisation de la directrice générale et du maire pour signer la vente définitive du lot 6 112 826 acquis lors de la vente pour non-paiement de taxes de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts en 2024.

Embauche d'un journalier aux travaux publics et au débarcadère pour la saison estivale de 2026.

Demande d'autorisation auprès du DPCP de délivrer des constats d'infractions :

La municipalité, conformément au paragraphe 196(1) de la Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada, doit adresser une demande à l'effet d'autoriser les inspecteurs municipaux à délivrer des constats d'infraction au nom du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), et ce, pour toute la saison estivale de 2026, soit de juin à septembre 2026.

Les patrouilleurs nautiques sont : Amr Ayouni, Jérémy Rochon, Stéphane Vallée, Marilou Pinard, Patrick Garand, Caroline Paquin et Marie-France Matteau.

Journée environnement :

Le 23 mai 2026 à partir de 9h, nous vous attendons en grand nombre afin de participer à la première édition de la journée environnement.

Voir l'annonce dans le bulletin, plus bas.

Ouverture de l'appel d'offres pour le déneigement

L'ouverture des soumissions se fera le 30 avril prochain à 13h30 à l'hôtel de ville. L'adjudication du contrat se fera lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le 19 mai 2026.

Adoption des règlements suivants et avis de motion de projets de règlements :

Règlement 2020-175 : Règlement décrétant une dépense de 200 000 \$ ayant pour but de financer un programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations sanitaires (Programme Écoprêts).

Règlement 2020-173 : Règlement relatif au Programme Écoprêts – Programme d'aide pour le remplacement des installations septiques incluant la modification qui offre ce financement à tous les citoyens d'Ivry-sur-le-Lac

Règlement 2020-122-1 : Règlement modifiant le règlement 2020-121 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Règlement 2026-174 : Règlement concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments

Règlement 2022-151-1 : Règlement modifiant l'article 16 du règlement 2022-151 en ce qui touche la composition du comité de démolition qui sera formé par tous les membres du conseil.

Avis de motion, dépôt et adoption des projets de règlement 2026-171-1 modifiant le règlement 2026-171 décrétant l'imposition des taxes, tarifs et compensations pour les services municipaux pour l'année 2026. Modification concernant une tarification de 250\$ pour toutes demandes de collectes supplémentaires.

Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement 2022-145-3 modifiant le règlement 2022-145 relatif aux nuisances.

Tous les projets de règlements se retrouvent sur le site web de la municipalité <https://ivry-sur-le-lac.qc.ca/reglements/>

LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL SE TIENDRA LE LUNDI 20 AVRIL À 18H00.

CONGÉ FÉRIÉ

Nous vous rappelons que **nos bureaux seront fermés le 18 mai prochain** pour célébrer la fête des Patriotes pour les uns ou la fête de la Reine pour les autres.

SÉANCE DU CONSEIL DE MAI 2026

La prochaine séance du conseil se tiendra exceptionnellement, le **mardi 19 mai** à compter de 18h. Le maire et les membres du conseil vous accueilleront à l'hôtel de ville sis au 601, chemin de la Gare. Il vous est également possible d'assister par visioconférence. Nous vous invitons à consulter l'avis public qui sera publié début décembre, pour tous les détails. <https://ivry-sur-le-lac.qc.ca/nouvelles-et-avis-publics/>

ABRIS D'AUTO - RAPPEL



Le printemps s'installe peu à peu, il est temps de penser à ranger votre abri d'auto. La présence d'un abri d'auto temporaire dans toutes les marges et l'aire de stationnement **est autorisée du 1er octobre d'une année au 1er mai de l'année suivante** en vertu du règlement no 2013-060, et des articles 206 et 368. Il est donc important de prévoir le retrait de celui-ci avant la fin de la période permise.

Cependant, il est possible d'installer un abri temporaire entre le 1er mai et le 1er octobre de la même année sous certaines conditions, dont si celui-ci est installé dans les marges latérales arrière, et qu'il n'est pas visible d'un chemin public ou privé.

Merci de votre collaboration!

INVITATION
PREMIÈRE ÉDITION
JOURNÉE ENVIRONNEMENT CITOYENNE
23 MAI 2026

La Journée de l'environnement de la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac proposera des activités éducatives axées sur la protection des lacs et des espaces naturels. Au programme, des chroniques d'informations sur l'importance de poser des actions concrètes pour la protection de nos plans d'eau. Plusieurs sujets seront abordés.



La Municipalité vous invite à prendre part à cette première édition qui se voudra un rendez-vous annuel dont l'environnement tiendra la tête d'affiche et incitera à la pratique de gestes durables et écoresponsables en offrant des activités diversifiées.

Quand : samedi le 23 mai

Où : l'Hôtel de Ville,

601, chemin de la Gare

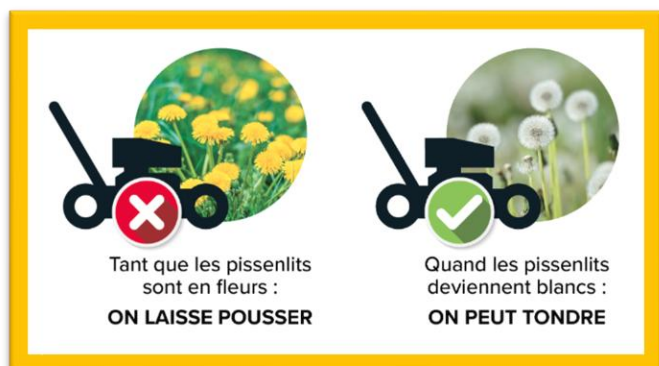
Heure : à compter de 9h00.

ACTIVITÉS

- * Ateliers éducatifs sous forme d'ateliers, postes d'informations
- * Bandes riveraines de qualité, avec intervenante sur place
- * Espaces naturels mis de l'avant avec conseils pour plantation de végétaux
- * Installations septiques – Bonnes pratiques
- * L'impact de l'utilisation d'engrais et pesticides pour l'entretien de son terrain
- * Lutte des espèces exotiques envahissantes floristiques EEEF – Station de lavage
- * Navigation nautique responsable
- * Pratiques à encadrer et à proscrire

Notre objectif vise la sensibilisation et l'éducation pour assurer la protection de notre environnement.

À LA RESCOURS DES POLLINISATEURS



Des activités telles que **Mai sans tondeuse** ou **Défi pissenlits** sont des mouvements réellement bénéfiques pour la biodiversité !

Nous vous invitons à ne pas tondre votre pelouse durant le mois de mai pour protéger les pollinisateurs, notamment les abeilles, en leur offrant une source de nourriture précoce (nectar et pollen) essentielle au printemps. Laissez pousser le gazon et les fleurs sauvages, comme les pissenlits augmentent la biodiversité locale et la qualité des sols.

Au début du printemps, les fleurs sont rares. Le pissenlit est l'une des premières sources de nourriture pour les pollinisateurs. Utiles à l'humain et à la nature, ces insectes contribuent largement à la pollinisation des végétaux, ce qui entraîne des répercussions positives sur la biodiversité. À eux seuls, ils sont responsables du tiers du garde-manger mondial.

Sein pour la santé, le pissenlit est une plante vivace tenace qui se disperse facilement. Pourtant, cette plante est essentielle aux écosystèmes du territoire.

Nous vous invitons à participer à cette activité!

Quand tondre? Il suffit de laisser pousser son gazon et ses pissenlits jusqu'à ce que ceux-ci deviennent blancs. À ce moment, les abeilles ont récolté tout le nectar et le pollen nécessaires.

Évidemment, cette pratique, en mai, ne représente qu'une partie des gestes que nous pouvons poser pour assurer la survie des pollinisateurs. Voici quelques recommandations si vous souhaitez en faire davantage pour la protection de pollinisateurs.

- Faire pousser des plantes indigènes dans votre jardin.
- Laissez des parcelles de sol nu, les tiges et les tiges mortes comme espace de nidification.
- Évitez les pesticides

Le défi mai sans tondeuse est un appel à l'action pour aider nos pollinisateurs et les autres petits animaux sauvages qui cohabitent dans les espaces verts où nous vivons.

RÉSIDUS VERTS TROP PRÉCIEUX POUR METTRE DANS LES DÉCHETS

Le beau temps printanier rime avec les corvées extérieures. Les résidus verts, tels que branches, diamètres inférieurs à 4 cm, feuilles mortes, fleurs, plantes, aiguilles de résineux, écorces, copeaux sont bienvenue dans le bac brun. Ces résidus seront compostés et serviront à nourrir la terre!

Lorsque les résidus verts sont déposés dans votre bac noir à déchets, ceux-ci se retrouvent dans les sites d'enfouissement et produisent du méthane, un gaz qui représente une nuisance en termes d'odeur et contribue à l'effet de serre. En effet, le méthane est 21 fois plus nocif que le gaz carbonique de nos voitures. L'importance de changer nos habitudes est primordiale!

Pour plus d'informations sur le compostage et la gestion des matières résiduelles, visitez <https://www.ivry-sur-le-lac.qc.ca/matieres-residuelles/>



La Semaine de la sécurité civile aura lieu du **3 au 9 mai 2026**. En tant que citoyen ou citoyenne, vous êtes la première personne responsable de votre sécurité et de celle de votre famille, et de la sauvegarde de vos biens.

La sécurité civile est une responsabilité partagée entre les citoyens, les municipalités et le gouvernement pour assurer la sécurité de la population en cas de catastrophe ou de situation d'urgence, c'est-à-dire d'événement naturel ou provoqué par l'humain qui peut causer des dommages et des pertes humaines.

Pour plus d'infos : <https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/se-preparer/maison/semaine-de-la-securite-civile>

EMBARCATION NAUTIQUE – DÉBARCADÈRE – VIGNETTES 2026



L'ouverture officielle de la station de lavage et du débarcadère reste à déterminer pour le moment. Surveillez notre site internet qui vous en informera dès que la date sera déterminée.

Procédez au lavage des embarcations, de la remorque, des équipements nautiques et du matériel est essentiel et **OBLIGATOIRE**, pour tout type d'embarcation.

La prévention est la meilleure option. Considérant que des études scientifiques ont prouvé que les espèces exotiques envahissantes peuvent causer des dommages considérables, notamment à la flore, la faune, la qualité de l'eau, la santé publique et la valeur foncière des immeubles riverains, nous nous sommes assurés de prendre des mesures permettant un maintien de la qualité des eaux.

Tout comme l'an dernier, vous pourrez vous procurer vos vignettes via la plateforme logée en page titre du site internet de la Municipalité.

Vous pouvez vous inscrire dès maintenant et payer à même la plateforme les frais requis.

Vous pouvez également accéder à la plateforme en vous rendant sur notre site web à www.ivry-sur-le-lac.qc.ca en cliquant sur <https://vignettes.ivry-sur-le-lac.qc.ca/>

Vous pouvez également vous procurer votre vignette en passant à nos bureaux sis au 601, chemin de la Gare.

Assurez-vous que votre dossier est complet pour obtenir votre vignette, L'accès au lac pourrait vous être refusé s'il ne l'est pas.

Prenez-vous d'avance, c'est la meilleure façon d'éviter tout souci !

VIGNETTES : Il est essentiel de vous procurer une vignette pour votre embarcation, quelle qu'elle soit.

TRAVAUX DE VOIRIE

La saison de nettoyage des chemins débutera bientôt, des employés municipaux seront actifs sur le territoire en plus des travaux de balayage, marquage et le fauchage des fossés. La sécurité de nos équipes et fournisseurs de services est primordiale, soyez vigilants et courtois !

ENTRETIEN DE VOS TERRAINS – NETTOYAGE DES PONCEAUX

Il est important d'entretenir vos terrains aux abords du chemin (haie de cèdres, arbres morts, etc.) pour la sécurité des usagers de la route et pour qu'en tout temps la visibilité ne soit pas entravée.



Nous vous rappelons qu'il est primordial de bien nettoyer vos ponceaux d'entrée charretière afin d'assurer un bon écoulement des eaux de pluie. Après la saison froide, beaucoup de gravier peut se retrouver dans le fossé et parfois obstruer votre ponceau. Il est de votre responsabilité de vous assurer qu'il n'y a pas d'accumulation de gravier ou de pierres qui pourrait empêcher un écoulement des eaux approprié.

17 MAI 2026 – JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE



TENDEZ LA MAIN...

TRAVAILLEZ AUPRÈS
DE PERSONNES EN
PERTE D'AUTONOMIE
OU EN SITUATION DE
HANDICAP VIVANT À
DOMICILE



Horaire flexible / Salaire concurrentiel/
Formations offertes

Informez-vous dès maintenant sur le
**Programme d'allocation directe/
chèque emploi-service.**

Visitez le www.quebec.ca



Vous résidez dans la MRC des Laurentides ?



Suivez Tendre la main- aînés Laurentides
ou écrivez à
tendrelamainlaurentides@outlook.com

Une initiative de Concert Action Soutien Autonomie de la MRC des Laurentides

Services gratuits et confidentiels aux aînés
confrontés à des situations de vulnérabilité, d'abus
et de maltraitance.

Soutien, conseil et accompagnement aux aînés
vivant des inquiétudes ou faisant face à différents
problèmes mettant en jeu leur qualité de vie ou leur
autonomie.

1 844 551-6032

info@prevoyanceaines.org - prevoyanceaines.org



Services à la clientèle et objets perdus

819-774-0485 | 1-877-604-3377

info@transportlaurentides.ca

Lundi au samedi, 8 h. à 19 h
Samedi et dimanche, 8 h à 17 h

Nous vous rappelons que si vous désirez partager une activité, qu'elle soit culturelle, de loisirs ou autres, vous pouvez communiquer avec nous à l'adresse suivante adjointe@ivry-sur-le-lac.qc.ca

Merci pour votre confiance et sachez que c'est toujours un réel plaisir de vous représenter !



Le maire,

André Ibghy

Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac

Tél. (819) 321-2332

maire@ivry-sur-le-lac.qc.ca

VOTRE PORTAIL CITOYEN INTELLIGENT



VOILÀ ! est un dossier citoyen personnalisé, mobile et web, qui facilite la communication avec la Municipalité !

Inscrivez-vous pour recevoir les nouvelles et alertes, consulter les avis sur votre compte de taxes en ligne, ajouter une propriété et un compte de taxes dans votre compte et être aux premières loges pour recevoir le **Bulletin mensuel**.

L'inscription c'est ici : <https://ivry-sur-le-lac.appvoila.com/fr/>

DEMANDE DE PERMIS – N'ATTENDEZ PAS !

Vous prévoyez un projet de construction ou de rénovation au printemps ou durant l'été, il est à parier que vous devrez obtenir un permis de la municipalité. Nous vous recommandons fortement de déposer votre demande dès que possible afin d'éviter des délais supplémentaires. Le traitement des demandes s'effectue en ordre de réception. En procédant sans attendre, vous limitez les surprises.

Inscrivez-vous dès maintenant !